

DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 06/12/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents : 8

Nombre de suffrages : 8

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :

Mme BLOUIN Anaïs, Mme LUMINEAU Catherine, Mme MOUSSET Marie-Thérèse, M. PASQUIER Michel, M. POUPLIN Michel, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. GABARD Alain

Procuration(s) :

Date de convocation

29/11/2023

Etai(ent) absent(s) :

Date d'affichage

29/11/2023

Etai(ent) excusé(s) :

Mme JOLY Véronique

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. POUPLIN Michel

et publication du :

.././....

Numéro interne de l'acte : D08.12.2023

Objet : D08.12.2023 - CCAS : ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT DELEGUE

Monsieur le Président indique que l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles dispose que « le conseil d'administration du centre communal d'action sociale élit en son sein un vice-président qui le préside en l'absence du maire, nonobstant les dispositions de l'article L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales, ou en l'absence du président de l'établissement de coopération intercommunale. Il élit également un vice-président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du vice-président. »

Il rappelle que Catherine LUMINEAU a été élue Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale mais qu'à ce jour il n'y a pas de Vice-Président délégué.

Il propose au conseil d'administration de procéder à l'élection de ce Vice-Président délégué.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des candidats.

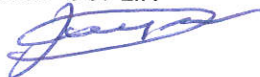
Marie-Odile ROCHAIS est candidate.

Monsieur le Président enregistre la candidature de Marie-Odile ROCHAIS et invite les membres du Conseil d'Administration à passer au vote.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après s'être prononcé par vote à bulletin secret, élit, à la majorité des membres présents, en son sein Madame Marie-Odile ROCHAIS en tant que Vice-Présidente déléguée.

VOTE :

Le Secrétaire de séance,
Michel POUPLIN



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Président,

Le Président,

